



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr <http://www.snui.fr>

Paris, le 17 octobre 2005

COMPTE-RENDU GROUPE DE TRAVAIL MINISTERIEL DU 14 OCTOBRE 2005 SUR LA GARANTIE DU MAINTIEN DE LA REMUNERATION

Le dossier de la garantie du maintien de la rémunération en cas de réforme ou restructuration a fait l'objet d'un nouveau groupe de travail le 14 octobre 2005.

Le Ministère avait adressé aux fédérations des Finances un document amendé après les deux premières réunions.

M. Bassère, secrétaire général du Minefi, souhaitait que cette réunion soit conclusive, toutefois des précisions doivent encore être apportées par chaque Direction Générale à l'occasion de réunions avec les organisations syndicales.

La FDSU a ainsi noté la prise en compte d'une de ses revendications qui permettra aux agents concernés de ne pas voir l'indemnité différentielle réduite ou supprimée lors du premier avancement d'échelon intervenant après l'évènement justifiant le versement de l'indemnité.

Mais, la FDSU dénonce fermement l'application restrictive des mesures proposées puisque ne pourront en bénéficier les agents qui ont connu des réformes avant le 1^{er} juillet 2005